

* Durée de la mise à disposition

Les locaux seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation d'une durée de 3 ans qui pourra être renouvelable à son terme sans reconduction tacite.

* Participation financière aux charges

Les locaux seront mis à disposition sans contrepartie de loyer, mais feront l'objet d'une participation aux charges communes d'exploitation sur les bases suivantes :

- Entre 90 et 120 euros HT / m² / an selon la nature et la catégorisation de l'activité de l'occupant

* Candidatures

L'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif aux locaux de bureau est ouvert à des structures et/ou des indépendants intervenant dans les secteurs artistiques, culturels, créatifs, sociaux et/ou éducatifs.

La candidature sera adressée sous forme libre précisant a minima :

- La présentation générale de la structure et de son activité
- L'intérêt et l'enjeu de disposer de locaux à la Friche la Belle de Mai
- Le cas échéant, l'intention de participer au projet de la Friche dans sa dimension collective et dans le lien à son territoire de proximité
- Les capacités financières liées à l'activité permettant d'assumer le montant annuel de participation aux charges
- Le local suscitant l'intérêt et faisant l'objet de la candidature (cf. page 1)

Les locaux pourront faire l'objet d'un usage mutualisé et de ce fait la candidature pourra être portée par plusieurs structures occupantes.

Elle est à adresser au plus tard le **04/12/2024** par mail à l'adresse

vie-cooperative@lafriche.org

Une visite des locaux peut être demandée auprès de la direction technique de la Friche par mail à l'adresse

yloric@lafriche.org

* Sélection

Les candidatures seront étudiées par une commission issue du conseil d'administration de la société coopérative FBDM dans la perspective d'une prise d'effet de la convention d'occupation à partir du **01/01/2024**